



Clermont-Ferrand, le

02/02/2021

Communiqué de presse : *Anniversaire de l'Ordonnance du 2 février 1945*  
***Nous réaffirmons qu'un enfant « délinquant » est un enfant en danger!***

**Pourquoi le Collectif Justice des Mineur.e.s 63 appelle t-il à un rassemblement devant le palais de Justice de Clermont-Ferrand le 2 février 2021 ?**

- **Parce que** le gouvernement a abrogé l'Ordonnance du 2 février 1945 dans l'objectif de la remplacer par un Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM) en reniant les principes du texte fondateur, **notamment celui de la primauté de l'éducation.**
- **Parce que**, sous prétexte d'une réécriture afin de simplification, c'est un **texte très politique** qu'il propose. Le CJPM énonce une vision étriquée de l'éducation, valorisant le comportementalisme, mélangeant probation (suspension provisoire et conditionnelle de la peine) et prise en charge éducative.
- **Parce que** ce gouvernement saccage la justice des mineur.e.s **sans débat parlementaire** et sans tenir compte de l'avis des professionnel.le.s de l'enfance, des éducateur.trice.s, des avocat.e.s, des magistrat.e.s...
- **Parce que** le CJPM prône plus de célérité, généralise les procédures rapides, axe la prise en charge des adolescent.e.s sur le contrôle, fait appel encore davantage aux centres éducatifs fermés et **aura pour conséquence une augmentation de l'incarcération** des adolescent.e.s qui atteint déjà des records.
- **Parce que**, depuis une vingtaine d'années, la justice des mineurs n'a cessé d'être réformée en alignant petit à petit cette justice spécifique sur celle des majeurs. **Aujourd'hui, le CJPM est le coup de grâce.**

Et pourtant, les professionnel.le.s de l'enfance s'accordent à dire que seul l'accompagnement éducatif, autour d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, le travail avec les parents, la prise en compte du parcours de vie des jeunes (souvent rythmé de difficultés familiales, de ruptures, de violences,...) sont des gages d'insertion et de non récidive.

**Le collectif « Justice des Mineur.e.s 63 »** (composé d'enseignant.e.s, d'éducateur.trice.s de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la protection de l'enfance, de militant.e.s associatifs, d'étudiant.e.s, d'avocat.e.s.... avec le soutien de leur organisation) **réaffirme** :

- Un.e mineur.e « *délinquant.e* » est un.e enfant en danger.
- Plus que l'acte, ce qui importe c'est le contexte du passage à l'acte.
- Un.e adolescent.e est un être en évolution, les réponses éducatives doivent précéder toute réponse coercitive et permettre leur réinsertion.

**Le Collectif Justice des Mineur.e.s 63 appelle à un pique-nique militant devant le palais de Justice de Clermont-Ferrand le mardi 2 février 2021 de 11 h à 15h.**

Contact : [snpespjjauvergne@mailo.com](mailto:snpespjjauvergne@mailo.com) – Arnaud BLATTEYRON 06 08 41 50 49 - Natacha GRELOT 06 87 05 18 18 - Marc HERNANDEZ 06 28 08 58 16